











Bulletin d'information de l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère en région Pays de la Loire

MARS 2023

C'est le printemps : vous allez ouvrir vos ruches !

OMAA, qu'est ce?

L'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA) a été mis en place fin 2017 en Pays de la Loire, ainsi qu'en Bretagne, puis en Auvergne Rhône Alpes.

Cette année, au moins 5 nouvelles régions vont mettre en place l'OMAA . L'objectif de l'observatoire est de recenser les évènements de santé dans les ruchers. C'est un outil épidémiologique. Le guichet unique reçoit les déclarations et les répartit vers les personnes compétentes en fonction du trouble suspecté : maladies réglementée, mortalité massive aigüe ou autre trouble.

Quand appeler I'OMAA?

Si vous constatez une mortalité, un trouble de santé, mais également un affaiblissement, vous pouvez **contacter l'OMAA**. En plus de vous apporter une aide, appeler l'OMAA contribue à la compréhension globale des affaiblissements et des mortalités à l'échelle collective.

N° téléphone d'OMAA: 02.41.69.80.69

Faire le bilan de ses mortalités hivernales

C'est le moment de faire le point! Combien de ruches sont mortes, combien sont des non valeurs? En plus de participer à l'enquête nationale, vous pouvez contacter l'OMAA pour essayer d'en comprendre la cause.



Importance de la visite de printemps

La visite de printemps est le moment de faire le point sur l'état de son cheptel et de préparer la saison apicole. Avant la visite, faites les synthèses techniques des informations disponibles sur vos colonies : âge des reines, origine des colonies, parcours technique, gestion de varroa 2022 ...

Pendant la visite, vous devrez particulièrement regarder les réserves en miel et en pollen, la taille de la population, rechercher des malformations sur les abeilles adultes et aller voir le couvain afin de s'assurer qu'il n'y a pas de maladies. Un couvain non homogène doit vous alerter.

Profitez de cette visite de printemps pour effectuer un renouvellement des cires, à raison de 30% par ruche. En effet les vieilles cires, où s'accumulent produits phytopharmaceutiques et résidus de médicaments notamment, présentent un risque pour la santé des abeilles.

Enfin, c'est également de moment de vérifier l'infestation en sortie d'hiver de vos colonies par *Varroa destructor*. Tout simplement vous pouvez réaliser des comptages sur langes graissés. Une équipe de professionnels de la santé de l'abeille est à votre écoute au travers du territoire.